

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19
DATE DE LA CONVOCATION		
22 septembre 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
24 septembre 2026		
N°	2026/38	OBJET :

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10), M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10 - pouvoir à Thierry MARAIS), Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à Bruno NICOLAS), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

M Emmanuel HUET est désigné secrétaire de séance.

**Activités et sorties organisées par le service jeunesse –
Actualisation des tarifs.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 - Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission jeunesse en date du 6 juillet 2026,

VU l'avis de la commission des finances en date du 15 septembre 2026,

CONSIDERANT que la commune de Vert-le-Grand met en place un nouvel espace jeunesse au profit des 12-17 ans,

CONSIDERANT que l'ouverture de cet espace conduit à réfléchir aux tarifs associés aux activités et sorties proposées par le service jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'actualiser les tarifs des activités et sorties organisées par le service jeunesse.

DECIDE que la participation financière pour les sorties organisées à une distance de 20 km et plus de Vert-le-Grand est fixée à 25€ par jeune et par sortie.

DECIDE que la participation financière pour les sorties organisées à moins de 20 km de Vert-le-Grand est fixée à 10€ par jeune et par sortie.

DECIDE que lorsqu'une animation sans repas est proposée sur Vert-le-Grand, aucune participation financière ne sera demandée.

DECIDE que lorsqu'une animation avec repas est proposée sur Vert-le-Grand, une participation financière est fixée à 5€ par jeune et par animation.

PRECISE que la participation financière demandée pour les séjours n'est pas incluse dans la présente délibération.

PRECISE que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} octobre 2026.

PRECISE que ces sommes seront encaissées sur la régie Périscolaire et divers.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_38-DE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le

Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,


Emmanuel HUET

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 30 septembre 2026


Le Maire
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_38-DE